



**RAPPORT TRIMESTRIEL
REVUE DES PROGRES**

Intitulé du projet	Monitoring Democratic Elections Standards and Civil Liberties
Numéro de la subvention	2022-0511
Montant de la Subvention	\$ 110.000
Available	\$ 110.000
Période de début et de la fin de la subvention	01 NOVEMBRE 2023 - 31 JANVIER 2024

Nom de l'organisation	COLLECTIF24
Province / Ville	KINSHASA
Période de rapportage (mois xx - mois xx)	01 FEB 2024 - 30 JUIN 2024
Date de Soumission	31 JUILLET 2024
Nom et coordonnées du rapporteur	Henri Christin LONGENDJA, +243998211469 Collectif24.info@gmail.com

I. CONTEXTE

Ce trimestre était essentiellement marqué par l'engouement du processus électoral avec le traitement des contentieux électoraux dans des Cours et Tribunaux, les élections des gouverneurs des provinces et sénateurs cependant, il faut dire que ces élections ont généré beaucoup plus des frustrations de la part des candidats malheureux. Cette situation a suscité le manque de cohésion au sein de l'union sacrée en face d'une opposition très affaiblies.

Le 29 Avril 2024 ont eu lieu les élections des gouverneurs des provinces et des sénateurs dans 20 provinces sur les 26 provinces de la RDC (nord Kivu, Équateur, Kivu, Mai Ndombe, Ituri et Nord Ubangi). Ces scrutins des gouverneurs et sénateurs se sont déroulés dans un contexte de haute suspicion de violation du cadre légal quant à la campagne, aux allégations de corruption, le retrait des candidatures de plusieurs candidats et tant d'autres méfaits observés.

Parmi les pratiques de corruption constatées il y'a notamment le monnayage des votes par les grands électeurs (Vote des sénateurs, gouverneurs, membres des bureaux des deux chambres du parlement), l'utilisation des moyens de l'État pour les candidats membres de la coalition au pouvoir, et le non-respect des procédures de passation des marchés publics lors de l'acquisition du matériel électoral.

Plusieurs missions d'observations électorales dont la MOE C24 ont documenté plusieurs cas de corruption pendant le processus électoral en cours.

Cependant, malgré la victoire écrasante du Président Felix Tshisekedi et de l'Union Sacrée qui a obtenu 457 sièges sur 500 pourvus au sein de l'assemblée Nationale, le constat reste déplorable. Les partis et regroupements politiques de l'union sacrée consacrent leur temps dans des querelles politiciennes et de positionnement. Ils délaissent les préoccupations de la population victime d'une situation socio-économique inacceptable, caractérisée par une pauvreté accrue, un taux de change très flottant, l'enclavement de plus en plus avancé des provinces, les difficultés de transport, les embouteillages, l'accès difficile à l'eau potable et à l'électricité, le chômage galopant, l'insécurité croissante, etc.

Le présidium de la majorité présidentielle a semblé avoir décidé que le Bureau de l'Assemblée Nationale sera le siège des compensations politiques. Le fils de Modeste Bahati était présenté comme futur questeur avec, comme adjoint, Caroline Bemba, la sœur du ministre de la Défense Jean-Pierre Bemba ce qui a suscité une grande indignation de la part des parlementaires membres de l'union sacrée jusqu'à initier une pétition contre cette manœuvre. Le pays semble être pris en otage par une oligarchie qui compose le présidium de l'Union Sacrée. Vu les tensions en son sein, la majorité présidentielle a dû passer par une primaire pour désigner son candidat à la présidence de l'Assemblée Nationale. Le nom de Vital Kamerhe est sorti en tête de ce scrutin devant celui des présidents sortants du Sénat, Modeste Bahati, et de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso.

La publication du gouvernement Judith Suminwa intervient près de cinq mois après l'investiture du Président Félix Tshisekedi mais aussi près de deux mois après la nomination de la nouvelle première ministre Judith Suminwa Tuluka. Ce gouvernement est le fruit de la coalition majoritaire à l'Assemblée nationale à savoir l'union sacrée de la nation, famille politique qui a accompagné Félix Tshisekedi lors des élections générales de décembre 2023.

Sur le plan sécuritaire, il faut rappeler que ce trimestre a été très mouvementé en effet, le 05

mai 2024 les rebelles du M23 ont largué des bombes à Goma dans un camp de déplacés de MUGUNGA faisant état quatorze (14) morts et 35 blessés, selon la déclaration faite par le gouverneur militaire de la ville. Le dimanche 19 mai, une trentaine d'hommes en armes ont fait irruption au Palais de la Nation de Kinshasa, la résidence de travail du Président de la République. Ils ont été conduits par Monsieur Christian Malanga, présenté aussi comme un ancien militaire, qui était déterminé à en finir avec le pouvoir en place et à relancer le Zaïre avant d'être abattu par les forces armées.

La situation d'accès à l'information est statique. Jusque-là, la RDC n'a pas encore la loi d'accès à l'information. Ladite proposition de loi n'a pas été traitée lors de la législative précédente. Elle est reprise par l'Honorable Rapporteur de l'Assemblée Nationale Jacques Ndjoli a de nouveau endossé pour déposer et discuter à la session de septembre 2024.

La liberté d'expression et des médias est prise pour cible par le Gouvernement et les Forces du progrès. Les cas Jackie qui a lancé le mouvement « Tolembi Mpassi », de Koffi Olomidé et de Jessy Kabassele font écho à ceux d'autres journalistes et personnalités publiques pris pour cible par les autorités. Si le droit international relatif aux droits humains autorise les gouvernements à déroger à certaines de leurs obligations, en matière de respect de la liberté d'expression en période d'état d'urgence, des normes strictes régissent ce que les gouvernements peuvent faire et comment ils peuvent le faire. Ces normes, qui prévoient que les restrictions doivent avoir une base juridique claire, être nécessaires et proportionnées, garantissent que l'essence de la liberté d'expression, y compris la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre des idées et des informations, soit sauvegardée. Les restrictions du CSAC à la liberté d'expression et à la liberté de la presse ne sont pas conformes à ces normes.

En rapport avec les activités du projet, durant cette période de rapportage, il a été organisé une réunion d'évaluation et de monitoring du processus,

II. OBJECTIF GLOBAL

D'ici la fin de l'année 2023, le projet se propose de surveiller le processus électoral en veillant sur le respect des Normes des Élections Démocratiques (NED) et des Libertés fondamentales par les acteurs électoraux en RDC.

III. Objectifs spécifiques

- Au moins 200 jeunes issus des partis politiques, des mouvements citoyens et des ONG sont renforcés sur les Normes des Élections Démocratiques et des libertés fondamentales,
- Faire face à la désinformation au processus électoral
- Assurer la surveillance exhaustive et durable de l'ensemble du processus électoral.

IV. Résumé des activités mises en œuvre

Le trimestre a connu l'organisation des activités ci-après :

- Réunions d'évaluation permanente du processus et d'analyse du processus électoral ;
- Placement de l'écran géant sous forme de valve numérique
- Animation et projection publicitaire à travers l'écran numérique
- Point de Presse sur le Processus électoral

1. Réunions d'évaluation permanente du processus et d'analyse du processus électoral

Intitulé de l'activité 1	Réunions d'évaluation permanente du processus et d'analyse
Indicateurs concernés	<ul style="list-style-type: none">- 20 Experts ayant contribués ;- Liste de présences ;- Liste remboursement transport pour les participants ;- Photos ;- Les rapports d'observation du processus.
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none">- Les recommandations pour l'amélioration envers les parties prenantes sont formulées- Les actions de plaidoyer et lobbying pour assurer le suivi des recommandations sont définies.
Participants (nombre, fonction et organisation/institutions)	20 experts.

La 8^{eme} et la dernière réunion de l'évaluation permanente du processus électoral dans le cadre du projet « Normes des Elections Démocratiques » financé par NED s'était tenue le vendredi 29 Mars 2024 au siège du Collectif 24.

Deux points ont été inscrits à l'ordre du jour à savoir :

- Etat de lieu du processus électoral depuis la publication des résultats des élections du 20 Décembre 2023 ;
- Perspectives ou actions à mener pour améliorer la situation en tant que société civile.

Après la présentation de l'ordre du jour, Henri Christin LONGENDJA, Secrétaire Exécutif de Collectif 24 a passé la parole aux personnes en ligne pour faire l'état de lieu du processus électoral.

Prenant la parole, **Me Guillaume** depuis Lubambashi est revenu sur un point observé après la publication des résultats de différents scrutins. Après la publication des résultats, il s'observe une frustration et la désillusion dans les chefs de candidats malheureux. La Publication des résultats définitifs par la cour constitutionnelle et la cour d'appel respectivement pour la législative nationale et provinciale, a davantage renforcé la frustration. Me Guillaume craint qu'on ait une opposition quasi inexistante au cours de cinq prochaines années. Il a déploré le fait que dans la plupart des assemblées provinciales, l'Union Sacrée s'est taillé la part de lion. D'où propose-il, il faut chercher un équilibre.

A son tour **Jacques FURAHISHA** depuis la ville de Kalemie dans la province de Tanganyika, a fait l'économie de la situation post électoral dans la province. D'après ce point focal de Collectif 24 dans le Tanganyika, après la publication des résultats des élections, les cinq originaires de Tanganyika non élus n'ont pas digéré leur échec. Les non originaires élus dans cette partie du territoire, ont assisté à une contestation de leur élection par les chefs coutumiers qui ont adressé un mémorandum aux autorités compétentes réclamant leur invalidation au profil des originaires non élus. Après la validation d'un originaire au profil d'un non originaire par la cour constitutionnelle dans le territoire de MANONO, ceci a créé une frustration auprès de non originaires. On se rend compte, souligne Jacques de Kalemie, que tout le monde travaille pour le décollage de la province.

Patrick Cibangu à partir de Mbuji Mayi, a présenté le tableau de la situation liée aux élections dans la province de Kasai oriental. D'après lui, la publication des résultats de l'élection présidentielle s'est suivi dans le Kasai d'une liesse populaire et la destruction du siège du parti Ensemble pour la République de Moïse Katumbi. Trois nouveaux élus à Mbuji Mayi ont fait leur entrée à l'Assemblée Nationale après la publication des résultats provisoires des élections de députés nationaux par la CENI qui du reste ne reflétaient pas la volonté de la population et malheureusement, ont été invalidés par la Cour Constitutionnelle. Les différentes bases de ces invalidés ont provoqué des manifestations dans la ville de Mbuji Mayi. Les résultats issus de l'élection de députés provinciaux reflétaient la volonté de l'électorat, souligne Patrick Cibangu. Le point focal de Collectif 24 dans le Kasai observe que les 22 élus provinciaux de Kasai Oriental ont un niveau intellectuel voulu. Cela s'est observé au cours de débat sur le vote de règlement Intérieur de l'Assemblée Provinciale de Kasai Oriental. L'intervenant se réjouit de l'insertion de deux articles dans les règlements intérieurs de l'Assemblée Provinciale de Kasai Oriental permettant à tout le monde d'avoir accès aux documents parlementaires. La frustration s'est observée quant à la cooptation de chefs coutumiers. En ce qui concerne l'élection de conseillers communaux, il s'observe un problème des compétences dans les chefs de ces élus et un problème des infrastructures devant abriter les sièges de ces institutions. Patrick a formulé les vœux de voir la société civile travailler pour le renforcement de capacités de ces élus communaux.

Pour l'élection des sénateurs, 44 candidats sont en lice pour 4 sièges au Kasai Oriental. La majorité de ces candidats ont moins de 40 ans. Ces candidats font subir aux députés provinciaux la pression pour les voter et vont même exiger à ces élus provinciaux d'avoir un stylo caméra pour témoigner le choix opéré en leur faveur. Les partisans de l'UDPS entrent en jeu en faisant des menaces aux élus provinciaux à travers leurs déclarations. Patrick lance un appel à la conscientisation des partisans des partis politiques.

Laurent à partir de BUKAVU est revenu sur la question de l'insécurité dans l'Est de la RDC avant de soulever la question de l'invalidation d'un élu de l'AFDC-A dans le territoire de Kabare par la Cour Constitutionnelle. D'après lui, les résultats du candidat n'avaient pas été attaqués. Dans sa prise de parole, il a également fustigé la non transparence qui a caractérisé la CENI dans la gestion financière. Il s'observe aussi que le discours de haine et de menace sont distillés par certains élus. Laurent plaide pour la réforme de la loi électorale tout en soulignant que nous allons tout droit vers un parti Etat.

Pour compléter Patrick de Mbuji Mayi, Me Guillaume constate que ce même tableau sombre brossé par Patrick vaut pour toutes les provinces. Guillaume craint que le taux de frustrés

augmente après la publication de gouvernement car, le jeu de distribution de poste est déjà joué à l'avance au sein de regroupement politique avant même les élections.

Olivier MISINI a fustigé le fait que la CENI ait reçu beaucoup de fonds pour nous offrir des élections moins crédibles et a appelé à la réforme de la loi électorale. ALI MALE constate que la situation a régressé. Il a soulevé deux points. Le premier est le constat selon lequel les élections se sont étalées au-delà de deux jours. Le deuxième point soulevé est celui lié au seuil de représentativité repris dans la loi électorale. Pour ALI la meilleure de solution est de mener le plaidoyer pour que cette disposition soit élaguée. Il est aussi revenu sur la question des élections des gouverneurs et des sénateurs qui constituent un moment propice pour les députés provinciaux d'avoir l'argent auprès de candidats.

Pérennant la parole ROBERT a fait regard rétrospectif sur le retard de 28 mois avec lequel la CENI avait démarré ses activités. Pour lui, il a été tout fait logique que nous vivions ce forcing des élections. Robert est revenu sur l'opération de l'identification des électeurs où la CENI nous a offert des cartes non fiables. Il a aussi constaté que les élections du 20 Décembre 2023, s'est tenu un jour ouvrable en violation de la loi électorale.

Loulé est revenu sur la question du seuil soulevé par ALI. Pour lui, la question du seuil n'a pas été bien maîtrisé par la population et certains candidats qui ont été ramassé pour besoin de la cause. Certains partis politiques et regroupement pour atteindre le seuil de recevabilité, ont ramassé les candidats à la cité. La problématique du seuil de représentativité reste un mystère pour certaine personne. Certains candidats ayant bénéficié beaucoup de voix de la part de leurs électeurs, se sont vus écartés de la distribution de siège à cause du seuil. Nous avons assisté aux manifestations due à cette questions. Il est important que lors des réformes cette question de seuil soit élaguée.

Henri Christin Longendja a fait un constat selon lequel l'Assemblée Nationale n'a jusqu'à ce jour commencé la session ordinaire de mars. Il a émis le vœu de voir les organisations de la société civile soulever déjà les questions liées à la réforme de la loi électorale. Il est revenu aussi sur la frustration créée par le fait que les ministres démissionnaires continuent à poser les actes. Parmi ceux-ci, il a cité la levée de moratoire sur la peine de mort dans le contexte d'une justice malade et la corruption devenue un mode de vie.

En ce qui concerne le deuxième point inscrit à l'ordre du jour, il a été retenu les actions suivantes :

- La sensibilisation et la communication au regard du tableau sombre brossé ;
- Organisation de sensibilisation ciblée surtout avec les étudiants ;
- Mener en synergie des réformes qui doivent prendre en compte les points de vu de différentes parties prenantes ;
- La dépolitisation de la CENI ;
- Organisation d'une rencontre sous forme de l'autopsie pour faire l'évaluation ;
- Tirer la sonnette à larme par rapport à la situation que travers les conseillers communaux.

2. Placement de l'écran géant sous forme de valve numérique

Objectif : Se servir du visuel pour fournir la vraie information et sensibiliser les populations par rapport aux enjeux électoraux

Mise en œuvre :

Intitulé de l'activité 1	Placement de l'écran géant sous forme de valve numérique
Indicateurs concernés	<ul style="list-style-type: none">- Photos ;- Nombre des visiteurs ;- Les sujets publiés
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none">- L'engouement des populations devant l'écran géant (valve numérique)- Le bureau du Collectif 24 est compris comme un Centre Local d'Information électorale
Participants (nombre, fonction et Organisation / institutions)	Indéterminés

Déroulement

Il a été question pour cette activité, d'acheter et de placer devant le bureau du Collectif 24 une valve numérique pour annoncer et publier les informations importantes en rapport avec le processus électoral.

Cette valve numérique est un outil important de sensibilisation et de mobilisation des populations afin de susciter en même temps sa confiance au processus et à la CENI. Car la confiance à la commission électorale est le premier facteur pour garantir des élections crédibles.

Les différents spots en rapport avec les thématiques du projet : transparence électorale, la participation citoyenne, la tolérance, la lutte contre la corruption, ... sont numérisés et publiés. Cet espace numérique contribue au renforcement de la transparence et de la redevabilité.



3. Animation et projection publicitaire à travers l'écran numérique

Depuis l'installation de l'écran géant, nous procédons à la diffusion :

1. Des petites vidéos sur la présentation du collectif 24 et de ses domaines d'interventions ;
2. De petites vidéos relatant le parcours du plaidoyer sur la loi d'accès à l'information en RDC ;
3. Un spot publicitaire sur l'importance de la loi d'accès à l'information dans une société ;
4. Des vidéos sur les activités réalisées par le collectif 24 dans le cadre du projet ;
5. Spot de sensibilisation sur la lutte contre la corruption.

Ces vidéos d'une part portent un message qui fait connaître au public le droit d'accès à l'information public et fait la promotion de collectif 24 en tant qu'organisation et d'autre part, le message véhiculé est de nature à faire comprendre au public l'importance sociale du droit d'accès à l'information dans plusieurs domaines de la vie d'une nation.

L'objectif poursuivi à travers nos diffusions est de faire connaître et promouvoir le droit d'accès à l'information d'une part et d'autre part sensibiliser la population sur ce droit tout en soulignant son importance dans le domaine des élections libre, transparente, crédible et apaisée.

Dès le début de nos diffusions, la réaction récoltée auprès de la population est de nature à susciter un intérêt sur le droit d'accès à l'information surtout pour la gouvernance de notre pays. Déjà quelques personnes dans l'entourage se sont intéressées à s'adresser à nous pour avoir des humbles précisions.

Au début, nous étions buttés à un problème de la maîtrise du logiciel utilisé pour faire

fonctionner l'écran géant. Pour contourner à cette difficulté, une séance de formation a été organisée pour nous faciliter la mise en main du logiciel OBS studio. Il y a aussi un problème sérieux du courant qui se pose dans le quartier. Pour contourner à cette difficulté du courant, nous utilisons le groupe électrogène qui d'ailleurs consomme beaucoup pour alimenter l'écran.

Il faut aussi signaler que le problème d'électricité dans le quartier se pose sérieusement. A tout moment, il faut allumer le générateur, ce qui est coûteux. Il est envisagé alors deux options : déménager du lieu en cherchant un bureau ailleurs ; soit, installer un système solaire.

LECONS TIREES DU PROJET

Le projet nous a permis de relever un certain nombre de leçons partant des activités mises en œuvre. Nous avons retenus quelques-unes :

- Grace à la formation sur la lutte contre la désinformation en période électorale organisée, les participants ont vu leurs compétences renforcées en matière de lutte contre la désinformation ;
- Utilisation d'outils appropriés pour lutter contre la désinformation ;
- Apprentissage de technique de lutte contre la désinformation ;
- La transparence fut un défi majeur pour les élections.

4. Point de Presse sur le Processus électoral

Après la rédaction du rapport de la Mission d'Observation Electorale du Collectif 24, un point de presse a été organisé pour rendre publique les grandes recommandations.

Les préoccupations ont tournées autour du titre du rapport « gangstérisme électoral en République Démocratique du Congo ».

Ce titre reprend les propos du Président de la CENI et reflète le mode opératoire des irrégularités constatées lors de ce processus.

Il est à signaler que jusqu'à la rédaction du présent rapport, le processus n'est pas encore achevé. Les élections annulées ne sont pas organisées ; au niveau local, les élections des Bourgmestres, de maires et des Chefs des chefferies ne sont pas élus, alors que les Conseillers Municipaux sont maltraités, la CENI se dit incapable d'organiser la suite des élections par manque de moyen financier. Un argument que d'aucun trouve non fonder s'il y avait la volonté de simplifier les opérations.

Plusieurs recommandations ont été formulées et rendues publiques. Il y a entre autre :

Cadre juridique

- Evaluer les réformes électorales intervenues entre 2015, 2017 et 2022 notamment le seuil légal de représentativité et les taux des frais de dépôt de candidature, de sorte à en tirer les conclusions adéquates ;
- Rendre cohérente la périodicité des scrutins et leur incidence sur l'installation des institutions ;
- Simplifier l'accès des candidats aux éléments de preuve faisant foi lors des contentieux électoraux, par la révision des dispositions légales y relatives ;

- Clarifier des dispositions de la Loi électorale et ses mesures d'application relatives aux procédures de gestion et de traitement des résultats et la prise de mesures contraignantes pour leur publication ;
- Faciliter la constitution des preuves de résultats, en augmentant le nombre de PV, qui seraient remis également aux observateurs. ;
- Clarifier les dispositions juridiques relatives au rôle des témoins des partis, des candidats et des observateurs et au strict respect de leur droit à l'accréditation, notamment en vue d'une observation de long terme en temps opportun, ainsi que leur libre accès à toutes les étapes du processus électoral, y compris dans toute la chaîne de gestion des résultats ;
- Attribuer une valeur authentique à tous les documents remis aux témoins, y compris ceux produits par les DEV, - dans l'éventualité de son maintien.

Fichier électoral

- Mettre en œuvre les recommandations des Organisations des droits de l'homme, d'Experts Electoraux Indépendants et des autres missions d'observation électorale dont le COLLECTIF24 et, à moyen terme, procéder au recensement général de la population en vue de l'établissement d'un état civil fiable duquel sera généré chaque fois le fichier électoral à jour.

Résultats des scrutins

Traitement au Niveau des Bureaux de Vote et des Centres de Vote :

- Assurer à tous les témoins présents, la réception d'une copie des PV des opérations de vote et de dépouillement, ainsi que de la fiche de résultats faisant foi en cas de contentieux ;
- Consolider les résultats au niveau du Centre de Vote ;
- Assurer l'affichage effectif et sécurisé des résultats des BVD, du Centre de Vote et de la Compilation des résultats ;
- Renforcer les dispositifs de transmission et de sécurisation des plis du Centre de vote au Centre de compilation ;
- Permettre l'observation, par les observateurs et les témoins, de toutes les séquences de compilation (de la centralisation à l'archivage, en passant par le collationnement, le dépouillement et la compilation) conformément à la loi électorale ;
- Afficher publiquement les résultats de la compilation, en même temps qu'ils sont transmis à la CENI ;
- Permettre l'observation du Centre National de Traitement des résultats par les observateurs et témoins des partis politiques. Publication des résultats
- Améliorer la formation des agents électoraux en termes de planification, de contenu et de maîtrise des directives spécifiques dans l'application des procédures ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du vote ou de sanctionner les personnes qui se seraient rendues intentionnellement responsables d'actes répréhensibles.

Droits humains et Inclusivité

- Prévoir l'invalidation de toute liste de candidats ne comportant pas au moins 30% de candidature de femmes ;
- Assurer la protection des droits humains et des libertés publiques de toutes les parties prenantes avant, pendant et après le processus électoral ;
- Inclure des indicateurs sur les personnes à mobilité réduite et malvoyantes ainsi que les personnes atteintes d'albinisme dans les statistiques électorales en vue de prendre des mesures incitatives pour leur meilleure inclusion dans le processus électoral ;
- Prévoir des mécanismes démocratiques de désignation des candidats dans les statuts et règlements des partis politiques et les respecter scrupuleusement ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement, de formation et de déploiement des témoins et assurer la remontée leurs données de surveillance électorale dans les quartiers généraux des partis, en vue de garantir de manière plus professionnelle l'intégrité de toutes les opérations

5. La gestion des sites

Durant le projet, le Collectif 24 a connu un changement de son webmaster. En plus, l'hébergeur « My Society » n'a pas pu respecter ses engagements pour l'hébergement de 5 ans. Ce qui nous a menés à recruter un autre webmaster et à trouver un autre hébergeur.

<https://collectif24.com/>

8 articles ont été publiés de janvier à juin, pour un total de 449 vues. L'article qui a récolté le plus de vues est celui du 16/02/2024 qui a pour titre : « Le droit d'accès à l'information était au centre de l'émission. Focus sur la société civile de la RTVS1 Radio du mardi 03/10/2023 » avec un total de 84 vues.

Difficiles de donner le genre d'informations que les utilisateurs recherchent le plus parce que tous les articles qui ont été publiés cette année étaient dans la même rubrique (actualités). Nous n'avons pas boosté nos articles pour plus d'audience.

Difficultés rencontrées :

- Le stockage rempli
- La sécurité pas activé
- L'hébergement qui a expiré

La manière dont cela a été contournée a été faite de la manière suivante :

- Suppression d'éléments inutiles
- Backup
- Acheter un nouvel hébergement

<https://rdcdonneelectoralesouvertes.org/>

Pendant que nous rédigeons ce rapport, l'hébergement de ce site a expiré depuis près de deux semaines. Ce qui n'a pas permis de soumettre ça aux outils d'analyse. Toutefois, la situation a été décaféinée, le site est remis en ligne.

Amélioration proposé

Il y a des outils payant que l'on peut ajouter sur nos sites pour nous fournir une analyse plus détaillée sur les différentes interactions connues sur nos sites. Il nous faudra aussi booster les sites pour plus de visibilité.

V. ANALYSE DES TENDANCES DES INDICATEURS CONTRACTUELS

Indicateurs	Cible à atteindre	Niveau d'évolution	Commentaires
Fiche de suivi d'activité	Fiche validée	100 %	La fiche est produite et reste sa validation par le NED
Le bon de commande et de livraison pour impression de manuel et guide	Sélectionner une imprimerie parmi au moins les trois	120 %	Toutes les productions prévues dans le cadre de ce projet ont été produites, imprimées et distribuées. Nous avons produit plus que ce qui était prévu. Le cas du fascicule du « carnet de l'électeur ».
Le plan de dispatching déterminera le nombre des manuels et guides produits	Les parties prenantes aux élections : CENI, partis politiques, société civile, médias, ...	100 %	
Les témoignages des jeunes participants à l'académie citoyenne	200 jeunes	100 %	
L'analyse des pré-tests et posttests lors de la formation	200 jeunes	100 %	
Nombre des jeunes formés	200 jeunes	100 %	
Rapport de l'atelier	1 rapport	100 %	Tous les ateliers et 8 réunions d'évaluation du processus électoral ont été organisés
Les stratégies pris par les panelistes pour lutter contre la désinformation	Indéterminées	100 %	L'activité a eu plus d'échos lors du processus électoral. La radio onusienne 'Radio Okapi' a considéré le Collectif 24 comme une organisation experte en la matière pour former la population.
Les statistiques des visites et exploitation du portail des données électorales ouvertes	Indéterminées	89,78 %	Nos sites sont visités, mais par le fait qu'ils n'ont pas été boostés, la fréquence à la dernière minute a été faible après le départ du premier webmaster.
L'installation d'une valve numérique	1	100 %	Après les élections ayant suscité autant des tensions l'urgence était dans la sensibilisation de la

			population sur le l'accès à l'information pour promouvoir la culture de la transparence au sein de nos institutions et particulièrement dans le processus électoral. Raison pour laquelle la valve a été définitivement installée.
Photos marquant l'engouement des populations devant l'écran géant	Indéterminés	40 %	Le délabrement de la route a réduit le taux de fréquentation de la population. Ensuite, il y a la difficulté du courant dans le quartier. S'il faut lancer l'écran, à chaque instant, il faut allumer le groupe. Ce qui est coûteux parce que le Collectif 24 n'a pas assez de moyen.
Les engagements pris par les décideurs pour assurer la disponibilité d'information électorale au public en temps réel	Indéterminés	80 %	Lors du Café Press Info, un membre de la plénière de la CENI a pris l'engagement de contribuer à la fourniture des informations pour le portail des données ouvertes électorales. La proposition de la loi d'accès à l'information est reprise par le Rapporteur de l'Assemblée Nationale pour être déposée et discutée en plénière.
Le rapport de suivi des actions municipales menées par les organisations de la société civile est une évidence de contrôle citoyen	1	30 %	Les Espaces Citoyens devront fournir les rapports de leurs actions. Ceci n'a pas tellement avancé compte tenu du contexte électoral.
Les commentaires des populations sur les documents budgétaires et autres informations importantes mis dans le site des deux communes.	Indéterminés	0 %	Les communes n'ont publié aucun document budgétaire dans leurs sites.
Le nombre de visiteur et les sujets de recherche par les citoyens qui visitent les différents sites gérés par le Collectif 24.	Indéterminé	50 %	Nos sites sont visités, mais suite au changement d'adresse et du webmaster, la fréquence a baissé. Il faudra penser à booster ces sites pour plus d'audience.

Impact des médias qui couvrent nos activités : analyse des réactions des populations	Indéterminé	100 %	Le Collectif 24 collabore avec les différents médias tant publics que privés. L'impact du projet a fait que les journalistes se rouent pour venir chercher l'information ou opinion du Collectif 24 face à une situation sociétale. Nous exploitons toute catégorie de médias : Télévisions, Radio, médias en ligne, Journaux traditionnels, ...
Le nombre des observateurs déployés	300	300 %	Toutes les trois catégories d'observateurs ont été déployé pour observer les opérations électorales : on ligne, observation physique et des manifestations.
Les rapports trimestriels d'observation du processus	8	100 %	Toutes les réunions sont organisées par trimestre.
Un questionnaire pré-test et post-test soumis avant comme après chaque atelier ou réunion	6	100 %	Avant ou après chacune activité, un test d'évaluation est organisé.

Il est important de souligner que tous les activités prévues dans le cadre de projet ont été organisées et connu un succès.

Il a été constaté que les Normes des Elections Démocratiques n'ont pas été au rendez-vous lors de ce processus électoral. Les irrégularités constatées avant, pendant et après les élections ont créées plus de divisions que d'unités nationales. A la base : la corruption.

Il est donc important de lutter contre la corruption et éduquer la population en les inculquant le patriotisme, les seuls moyens pour sauver le pays de ce marasme.

VI. ACTIVITES DE SUIVI EVALUATION MISES EN OEUVRE

Aspects de suivi évaluation	Activités réalisées	Observations
Défis dans la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> - Production des outils de collecte dont la liste des présences désagrégée - Documentation des activités par la presse, les photos - Elaboration des fiches et rapport d'activité 	
La collecte des données ouvertes électorales	<ul style="list-style-type: none"> - Les points focaux sont mis à contribution pour avoir certaines données auprès des CEP ; - La mutualisation avec d'autres missions d'observation ; - Le monitoring en ligne 	
Planification des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cadre logique et la planification opérationnelle 	
Renforcement des capacités en S & E	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des réunions de service chaque lundi de la semaine. 	
Système de suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'activité basée sur les indicateurs. 	

VII. COMMUNICATION ET VISIBILITE

Intitulé de l'action de visibilité /Outil ou matériels produits
Liens sur les réseaux sociaux
https://actualite.cd/2023/10/20/processus-electoral-en-rdc-le-collectif-24-sensibilise-sur-la-lutte-contre-la?fbclid=IwAR1LTzljzsAKbE1wiG00KTondv0plsjevYwH564qrOmlITCSw8J4SiKOCoc



